

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

**Projet de
Centre de ressources de la mémoire
et des cultures de l'immigration**

**Projet de
Note de cadrage N° 2**

- 1 - La Commission nationale consultative des droits de l'homme, après une première note de cadrage transmise le 25 juillet 2003 à Monsieur Jacques TOUBON, président de la mission de préfiguration, a souhaité poursuivre sa réflexion à la lumière des travaux ultérieurs du Conseil scientifique et de la synthèse des premières notes de cadrage effectuée par la mission de préfiguration.
- 2 - Le groupe de travail constitué au sein de la CNCDH, sous la présidence de Monsieur l'ambassadeur Stéphane HESSEL, a tenté de répondre aux questions restées en suspens sur les sujets suivants :
- 3 - Concernant **la dimension européenne** du Centre :

La CNCDH estime que la dimension nationale du Centre peut mettre en évidence que la France a été et reste l'un des pays européens ayant enregistré le plus grand afflux de migrants intégrés dans la société française, non seulement en provenance d'Europe, mais du monde entier. La France est en particulier une terre d'accueil pour les personnes menacées, généreuse à certaines périodes. Il serait souhaitable de mettre en évidence les apports culturels et politiques considérables des personnalités d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et d'Europe qui, accueillies en France, ont marqué leur temps (une sorte de Galerie des héros).
- 4 - Concernant **l'objet** du Centre, la CNCDH souhaite un éclairage sur la dynamique de diversification de la société française, plutôt que sur l'assimilation comme "fabrique" du national. Elle souligne que le droit du sol en vigueur en France accorde automatiquement un statut juridique, mais sans exclure que les migrants gardent leurs spécificités culturelles qui viennent enrichir la culture française. Les deux thèmes des migrations comme dynamique de construction de la société et comme "fabrique" du national coexistent et composent la réalité française.
- 5 - Concernant **la fonction pédagogique** du Centre, la CNCDH estime qu'elle est fondamentale. Les données présentées doivent être accessibles au plus large public, y compris scolaire, permettant une compréhension des phénomènes (comme par exemple la nécessité de lutter contre le racisme et la xénophobie).
- 6 - Concernant **la fonction de recherche** du Centre, la CNCDH estime que celui-ci n'a pas vocation à regrouper en un même lieu toutes les archives existantes, mais proposer l'accès à celles-ci, par exemple dans son site internet. Il n'empêche que le Centre peut constituer de nouvelles archives qui n'existent pas ailleurs (par exemple les documents témoignages des familles ou associations).
- 7 - Concernant **les relations avec les pays d'origine**, la CNCDH souhaite une mise en valeur des aspects positifs des retours. En effet les retours après des périodes de guerre ou de tensions dans les pays d'origine, après la première et la seconde période d'industrialisation de la France, après les périodes de chômage, les "immigrés" formés en France (y compris les étudiants), contribuent au

rayonnement de la France (culture et langue en particulier). Des étrangers formés en France ont contribué à la présence française dans le monde.

De même, il serait souhaitable de noter les politiques françaises de réinstallation des "immigrés" dans leurs pays d'origine, par exemple par les actions des ONG.

- 8** - Concernant **l'articulation immigration/droits de l'homme**, évoquée dans la note n° 1, la CNCDH souhaite que cet éclairage soit favorisé - même si ceux-ci ont trouvé une plus ou moins bonne application - Il serait souhaitable d'évoquer le regroupement familial, les droits de femmes et des enfants, les violences faites aux femmes, les mineurs immigrés, les "clandestins" etc...
A cet égard, le Centre peut signaler (en particulier par un lien hypertexte) les travaux de la CNCDH présentés sur son site Internet, y compris en matière de racisme et de xénophobie (rapports annuels).
- 9** - Concernant **les immigrés dans le monde du travail**, la CNCDH estime qu'il serait fort utile qu'une ou plusieurs expositions thématiques temporaires soient consacrées aux rôles et bonnes pratiques des syndicats. De même, le Centre ne peut ignorer le cas spécifique des "Gens du voyage" (Roms, Sinthis...).
- 10** - La Commission nationale consultative des droits de l'homme reste à la disposition de la mission de préfiguration afin d'examiner d'autres aspects, ainsi que le premier projet de création du Centre.